

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 20 septembre 2024 à Doische

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Collège décide de reporter le point.

2. Agrément AMU - Traitement administratif

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance de l'arrêté royal du 4 juillet 2024 fixant les normes d'agrément des services ambulanciers actifs dans le cadre de l'aide médicale urgente, entré en vigueur le 1er septembre 2024, et de ses implications pour la zone de secours DINAPHI; De faire préparer le dossier administratif pour la demande d'agrément provisoire afin de le présenter au Conseil de zone le 8 novembre 2024.

3. MP Location, enlèvement de fûts et traitement de déchets médicaux - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 10 septembre 2024 en annexe et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération; D'attribuer le marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualitéprix), soit Veolia Environmental Services Wallonie, Boulevard Poincaré 78-79 à 1060 Saint-Gilles aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-01 et au budget des exercices suivants.

4. Formation Rescue 3 SRT- Advanced - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Formation Rescue 3 SRTA" à l'entreprise CONDOR SAFETY BVBA, Krommebeekstraat 44 à 8930 Menen pour le montant d'offre contrôlé de € 4.435,00 HTVA ou € 5.366.35, 21% de TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/123-17.

5. Achat 2 détecteurs Gaz X-AM 8000 - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 2 Détecteurs de gaz" à la société Draeger Safety Belgium NV, à 1780 Wemmel pour un montant de l'offre contrôlé de 6.354,42 € Hors TVA ou 7.688,85 € TVA Comprise; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51, en partie par l'entièreté du subside SEVESO (pour 5.324,49 €) et en partie sur fonds propres (pour 2.364,36 €).

6. Achat 20 masques ARI - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 20 Masques ARI" à la société Draeger Safety Belgium NV, Heide 10 à 1780 Wemmel pour un montant de 3.831,64 € HTVA ou 4.636,28 € TVAC; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

7. Achat autopompe multifonctionnelle 4x2 2022 - Révision de prix - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la révision de prix du marché "Achat autopompe multifonctionnelle 4x2 2022" sur base du devis de la société Vanassche SA, Brugsesteenweg,2 à 8531 Hulste, pour le montant de 58.848,34 € hors TVA ou 71.206,49 € TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/743-98/2022.

8. Achat 3 radios pour ambulances avec accessoires - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande "Trois radios EADS THR880I complet avec accessoires" à la société TranzCom SA Kruiskouter 1 à 1730 Asse d'un montant de € 4.276,79 HTVA, soit € 5.174,92 TVAC; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/742-53.

9. MP Matériel GRIMP - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande « Matériel GRIMP » (2024-042) via la centrale d'achat de l'UGAP pour le montant de € 12.081,49 hors TVA, soit € 14.497,79, 20% de TVA comprise ; D'approuver le paiement anticipé par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

10. MP Achat matériel GRIMP complémentaire - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique N° 2024-043 du marché "Achat matériel GRIMP complémentaire" et le montant estimé de € 11.570,25 hors TVA ou € 14.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

11. MP Travaux garage ambulance Florennes – Avis de principe

Le Collège décide de reporter le point.

12. <u>Droits constatés - Mise en non-valeurs - de 2019 à 2023</u>

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser le comptable spécial à ne plus exposer de frais en vue de recouvrer les redevances reprises aux articles détaillés dans la liste jointe au dossier, liée aux années 2019 à 2023 ; De porter en non-valeurs les montants y afférents pour un total de 4.468,23 € et ce pour les motifs invoqués ci-dessus ainsi que dans le but de présenter une situation comptable et budgétaire conforme aux situations constatées.



13. Projet MB 01/2024

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le projet de modification budgétaire N°1/2024 de la Zone de secours DINAPHI, moyennant certaines adaptations ; De proposer au Conseil d'approuver cette modification budgétaire lors de sa prochaine séance.

14. Personnel administratif - Interruption de carrière partielle

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accorder une interruption de carrière d'1/5e temps à Madame X, employée au Service Comptabilité, pour une période de deux ans à partir du 4 octobre 2024 ; De marquer son accord pour que le 1/5e temps de congé soit pris le vendredi.

15. Technicienne de surface - Avenant 5 au contrat de travail

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur l'établissement d'un avenant au contrat de travail de Madame X, portant sur une modification du lieu de travail du lundi et du mardi ; De marquer son accord sur l'application de cet avenant à partir du 30 septembre 2024.

16. MP Gestion du portefeuille d'assurances - prolongation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la prolongation du marché " Gestion du portefeuille d'assurance " référencé 2020-022" aux mêmes conditions pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2025 ; D'approuver le paiement par le crédit à inscrire au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/125-08.

17. Projet OJ conseil du 04/10/24

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 04 octobre 2024.

La Secrétaire de zone, Sandrine DUMONT Le Président Pascal JACQUIEZ